

LUCIEN LE FOYER

Vice-Président de l'Association de la Paix par le Droit
Secrétaire de l'Union Internationale

LA GUERRE

ET

LA PAIX

Par des Chiffres

DEUXIÈME ÉDITION

Prix : 20 Centimes

AUX BUREAUX
DE
LA PAIX PAR LE DROIT

10, rue Monjardin

NIMES

1901

LUCIEN LE FOYER

Vice-Président de l'Association de la Paix par le Droit
Secrétaire de l'Union Internationale

LA GUERRE

ET

LA PAIX

Par des Chiffres

DEUXIÈME ÉDITION

Prix : 20 Centimes

AUX BUREAUX
DE
LA PAIX PAR LE DROIT

10, rue Monjardin

NIMES

1901

Édition de l'année

LA GUERRE

LA PAIX

Par M. de ...

Paris, chez ...

18... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

LA GUERRE

ET LA PAIX

Par des Chiffres

AVANT-PROPOS

Il est grand besoin d'instituer l'ordre dans l'espace pour assurer le progrès dans le temps : La comparaison instruit la raison. La science crée la morale. — Une Exposition, c'est précisément l'ordre institué parmi les produits du temps présent en vue d'assurer le progrès dans la conduite des temps prochains. La science y expose sans exclusion, et fait l'analyse du savoir humain. La morale en compose ses conclusions, et fait la synthèse du devoir humain. Plus il est inclus dans l'enquête, mieux est acquise la conclusion; plus on expose de documents, plus s'impose le jugement; plus une vérité se dégage de l'univers, plus elle engage l'avenir. — On ne pouvait, — pour en composer l'avenir —, chercher mieux qu'à l'Exposition universelle les chiffres de la guerre et de la paix.

Une exposition complète de la guerre et de la paix aurait eu à embrasser quatre ordres de questions : l'organisation de la guerre, et l'œuvre de la guerre; l'organisation de la paix, et l'œuvre de la paix. L'organisation de la guerre était somptueusement étalée à l'exposition de la guerre contenue dans le palais des armées de terre et de mer. L'œuvre de la paix était révélée plus magnifiquement encore par toute

l'Exposition elle-même. Restaient deux ordres de questions. Ce devaient être les deux objets de l'exposition de la paix : Il fallait faire connaître d'abord « l'œuvre » de la guerre, qu'oubliait l'exposition de la guerre, mettre en face de l'arme la blessure, à côté de la manière de donner la façon de recevoir, en balance avec la construction mécanique la destruction humaine. Il fallait manifester ensuite l'organisation de la paix. — Ce double objet réglera aussi la division de cette étude : *Tableau de la paix armée et de la guerre. — Organisation de l'arbitrage et de la paix.*

TABLEAU DE LA PAIX ARMÉE ET DE LA GUERRE

*
* *

Un mot seulement de la *paix armée*.

Des chiffres :

Un graphique, envoyé par la « Peace Society » (de Londres), nous rappelle les *dépenses annuelles pour l'armée et la marine* dans les principaux pays :

1 milliard 100 millions dans la Grande-Bretagne,
près d'un milliard en Russie,
950 millions en France,
plus de 900 millions en Allemagne, etc.

« Les dépenses militaires portées sur ce graphique sont considérablement inférieures à la réalité, remarque M. Gaston Moch. Elles ne comportent en effet que celles que révèle un examen superficiel du budget, c'est-à-dire celles qui sont inscrites au budget de la guerre et au budget de la marine de chaque pays. Mais il convient d'ajouter à ces sommes les dépenses militaires soldées par d'autres dépar-

tements (pensions de retraite et indemnités analogues, troupes coloniales), ainsi que les nombreuses dépenses dont l'objet est militaire, mais qui sont noyées au milieu des dépenses d'ordre général (subventions pour croiseurs auxiliaires, encouragements à l'industrie chevaline, chemins stratégiques, etc.)... A noter aussi le capital immobilisé sous forme de terrains, constructions militaires, matériel, et dont la valeur dépasse de beaucoup 30 milliards pour l'Europe (sans compter les flottes)... Enfin, les quatre millions de soldats que l'Europe entretient en temps de paix produiraient, s'ils étaient rendus au travail productif, pour quatre milliards de richesses par an (en comptant la valeur du travail d'un homme à mille francs par an, ce qui n'est pas exagéré)... On peut donc évaluer à une douzaine de milliards par an le coût de la paix armée pour l'ensemble de l'Europe. »

Pour la France, le budget se divise grossièrement en trois parties presque égales : les dépenses militaires, le service de la dette publique (qui provient presque exclusivement des guerres passées), et enfin tout le reste, — c'est-à-dire les dépenses productives, fécondes, sociales, pacifiques.

Si l'on cherche le rapport en 0/0 des dépenses consacrées à l'armée, à la marine et à la dette d'une part, et d'autre part aux autres dépenses, dans le budget total, on obtient, dit M. Jean de Bloch, pour les grands pays, les chiffres suivants (1) :

(1) Ces chiffres ont été fournis à M. de Bloch par les budgets des années 1896 et 1897. Ceux des dernières années ne feraient que confirmer, avec plus d'éclat, le même enseignement.

Armée, marine et dette	Autres services publics	
Grande-Bretagne	72,8 0/0	27,2 0/0
France	63,1 0/0	36,9 0/0
Allemagne	47,5 0/0	52,5 0/0

... Il est vrai qu'il y a de gros vaisseaux de guerre (à la merci d'une torpille), qui valent, l'un : 31 millions 600.000 francs.

*
**

La paix armée est sous nos yeux, aisée à juger. Insistons davantage sur la *guerre*. Recueillons, dans cette exposition, les documents qui permettent de savoir ce qu'ont été les guerres passées et de prévoir ce que serait la guerre future.

*

Ce qu'ont été les *guerres passées* ?

Le chiffre des pertes en hommes qu'elles ont causées est incalculable. Pour nous borner aux guerres de ce siècle, un tableau dressé par la « Peace Society » essaie bien de nous établir ce qu'ont coûté de morts les principales d'entre elles. Mais on est arrêté dès les premiers pas. Voici le bilan des nombreuses guerres anglaises dans l'Inde, de 1800 à 1898, porté au tableau comme « incalculable ». On ne saura jamais combien de cadavres les guerres de Napoléon ont laissés derrière elles : Pour la France seule, on croit pouvoir évaluer le nombre des victimes à 5 millions, au bas mot ; le nombre des victimes étrangères est à coup sûr bien supérieur. En tête de la funèbre liste des guerres dont on a cru pouvoir mesurer les désastres, vient la guerre civile des Etats-Unis d'Amérique, de 1861 à 1865, avec près d'un million de morts. Puis la guerre de Crimée, de

1854 à 1856, avec 790.000 morts. Auprès de pareils sacrifices humains, que devient l'antique hécatombe ? Et voici, presque modeste, la guerre de 1870-71, si tragique, mais plus brève : les ombres de 375.000 soldats se pressent autour de son monument expiatoire. La guerre de la Russie et de la Turquie en 1877 : environ 350.000 morts. Et les guerres anglaises dans l'Afrique du Sud, au cours de ce siècle, sans compter la présente guerre contre le Transvaal et l'Orange : 200.000 morts environ.

Les pertes en argent causées par les guerres du XIX^e siècle sont presque aussi difficiles à estimer que les pertes en hommes. On a des documents plus précis par le moyen des budgets des états, mais comment apprécier les pertes subies par les particuliers, les maisons détruites, les champs ravagés, les entreprises ruinées, le crédit compromis, les initiatives anéanties avec les hommes ? Et sur le terrain plus restreint des dépenses budgétaires motivées par la guerre, une extrême incertitude règne encore en plus d'une question capitale. Un second tableau de la « Peace Society », qui fait le pendant du premier, renonce aussi à calculer les pertes en argent imputables aux guerres anglaises de conquête dans l'Inde, de 1800 à 1898, et aux guerres européennes de Napoléon I^{er}, de 1802 à 1815. Pour ces dernières, dit M. Moch, on n'a de renseignements dignes de foi que sur les seules dépenses budgétaires de la Grande-Bretagne, qui se sont élevées à 26 milliards de francs... Les quatre années de la guerre de Sécession, aux Etats-Unis, atteignent le chiffre prodigieux de 50 milliards. La guerre franco-allemande représente 13 milliards. La guerre de Crimée vaut 10 milliards. La guerre de la Russie et de la Turquie en 1877 a servi d'emploi à un peu plus de 5 milliards.

La guerre des Etats-Unis et de l'Espagne, en 1898, à propos de Cuba, aura utilisé (si l'on peut s'exprimer ainsi) 4 milliards. Puis viennent les menues dépenses. La si courte campagne de 1866, qui mit aux prises l'Autriche et la Prusse, s'inscrit pour 1 milliard 700 millions. La guerre d'Italie de 1859, la guerre de la Chine et du Japon de 1894, ne prirent dans la poche du contribuable jaune ou blanc, chacune, que la somme de 1.500 millions. Les guerres civiles de 1848, en Europe, en comprenant et le soulèvement vers la liberté et la répression qui suivit, ne coûtèrent pas 300 millions. Faisons le total des richesses englouties dans les vingt-cinq principales guerres du siècle, — et laissons même de côté les deux guerres les plus ruineuses, les nombreuses guerres anglaises dans l'Inde et les guerres de Napoléon —, nous arrivons au chiffre de 98 milliards...

Et, quel que soit le chiffre exact des dépenses successives accumulées par les guerres, telles qu'elles s'additionneraient pour qui pourrait faire, année par année, le bilan du siècle, veut-on savoir de quel poids précis pèsent sur nous, à l'heure présente, les guerres passées ? Dans les divers états de l'Europe, les dettes publiques, qui ont les guerres pour origine presque exclusive, nous l'enseignent. Un graphique très frappant de la « Peace Society » rémémore le montant de ces dettes : France : 31 milliards ; Russie : 20 milliards ; Grande-Bretagne, près de 16 milliards ; Autriche-Hongrie : plus de 14 milliards ; Italie : près de 13 milliards, etc. Total, pour les dix-huit plus grands états de l'Europe : 123 milliards.

*

Ce que serait *la guerre future* ?

Nous avons devant nous trente-deux grands ta-

bleaux qui constituent sans doute le principal attrait de notre exposition de la paix. C'est le résumé des six gros volumes de M. Jean de Bloch, conseiller d'Etat russe, intitulés « la Guerre, au point de vue technique, économique et politique ». Cet ouvrage passe pour avoir contribué à déterminer le tsar à lancer son rescrit fameux, d'où naquit la Conférence de la Haye. Les principaux chiffres, les principales formules et les principales conclusions que contiennent ces six volumes ont été rassemblés et présentés, en ces tableaux, d'une manière saisissante, par l'auteur lui-même. Il est important de les résumer ici.

On voudra d'abord savoir, sans doute, ce qu'il adviendrait des *armées*.

Voici les *effets des armes*. Il suffit de quelques minutes pour détruire des milliers d'hommes. Criions aux militaires, qui le cachent, ce que fait de la chair humaine, de l'intelligence humaine, le crime de feu et d'acier. A distance moyenne, les balles tuent quatre hommes ; elles vont frapper le dernier à travers les trois autres. A petites distances, les balles font l'effet d'un explosif. Elles éclatent ; elles se déforment ; elles émiettent les os. La réduction du calibre, certaine jusqu'à un degré indéterminé, augmentera leur pouvoir horrible : Les balles à enveloppe de 5 millimètres font, à petite distance, jaillir le cerveau ; à grande distance trouent encore le crâne. Les obus sont maintenant tout un monde complexe de barbarie et d'assassinat. Un obus se répand en deux-cent-cinquante éclats ou balles. L'obus à la lyddite est dangereux dans un certain rayon, et peut même être mortel, par la secousse imprimée à l'air. Et certaines torpilles, éclatant

même à quarante mètres du cuirassé le plus puissant, produisent un tel cataclysme que le navire en sera coulé. —... Ah! n'est-ce pas comme une revanche étrange de la morale, comme un châtiment juste et une expiation, et, en même temps, un éclat de rire du destin, que déjà, en pleine paix, tous ces engins formidables ne se révèlent que pour frapper, par une révolte terrible, ceux qui les forgent et les préparent dans la pensée d'autres meurtres, et qu'aux heures de guerre nous puissions être assurés que toutes ces matières de mort, que tous ces outils de crime, transportés en hâte et furie, éclateront indistinctement et quel que soit l'uniforme, entre les mains qui les manient comme sur les corps qu'elles cherchent..., et que le glaive punisse, rendu enfin équitable, et mû d'un signe invisible, à l'instant qu'ils le soulèvent, les violateurs de la vie !

Au loin, derrière la ligne du feu s'étend la *portée des armes*. Les réserves, à 1.000 et 1.600 mètres en arrière de la chaîne, sont atteintes. Les ambulances s'écroulent au carrefour des chemins, ou même défendues par les hauteurs. Les balles s'élancent à 3.000 mètres. Les obus volent à 7 kilomètres. La *sûreté du tir* est effrayante. Viser est rendu plus facile par la poudre sans fumée. « A 1.800 mètres, dit le général Röhne, les canons mettent quatre projectiles dans un seul trou ». Sans viser même, on abat. Les zones battues sont considérablement augmentées par suite de la diminution de la courbe des trajectoires ; et la zone battue est véritablement fouillée de balles. « En 1870, il fallait trois fois déterminer la distance, et trois fois changer le pointage en hauteur. Aujourd'hui, en épaulant le fusil et tirant droit devant soi, tout le terrain sur une distance de 700 mètres sera balayé comme par une faux. »

Tels sont les effets, la portée, la sûreté des armes. Leur développement apparaît encore dans les domaines de la force destructive et de la vitesse, se mesure encore par leur nombre. « Chaque pièce de campagne, dit le général Langlois, possède actuellement une *force destructive* de quinze à vingt fois plus grande qu'en 1870 ». Et même certains canons à tir rapide ont une force quarante fois plus grande, ajoute M. de Bloch. La puissance du projectile, en tenant compte de son poids, est devenue trente fois plus grande, et cent-vingt fois si l'on considère qu'il est chargé de substances explosives. La *vitesse du tir* est telle qu'on peut aujourd'hui lancer en quelques minutes autant de projectiles qu'on en lançait autrefois pendant toute une journée de combat. Par suite de cette extrême rapidité du tir, le développement du *nombre des projectiles* est extrême : il n'est pas moins de dix fois supérieur à ce qu'il était en 1870. Et le *nombre des armes* s'est multiplié comme celui des combattants. Ce sont des fusils dans toutes les mains valides. C'est le développement de l'artillerie supérieur à celui de l'infanterie : C'est l'accroissement du nombre des canons doublé par rapport à l'accroissement des fusils. C'est le nombre des canons sextuplé !...

Et puis, rendus plus terribles par l'intelligence plus aiguisée du soldat, plus pénétrante, et par une éducation plus parfaite, c'est la complexité perfide et inconnue des *engins auxiliaires*. Inconnus ? Qui les a vus agir ? Qui connaît leur portée, leur puissance, l'envergure de leurs sortilèges ? Le vélocipède court sur la route ; l'automobile passe comme l'éclair ; le pigeon innocent et funeste va avertir des masses prochaines. Devant nous, la télégraphie optique parle de colline à colline. Par un fil, le

télégraphe, le téléphone, servent ténébreusement à la conspiration des ennemis. Un homme, au loin, au haut d'une échelle longue et souple, avec une lunette, épie. Un ballon espionne ; un point vous guette, insaisissable dans l'air léger. La photographie, là-haut, prend vos formations, votre nombre, votre sommeil, et vous emprisonne, invisible. Soudain, une fusée éclate. La nuit, avec le repos ou la ruse, est illuminée de l'angoisse de la mort. Des feux de bengale vaporisent l'ombre en une stupeur d'incendie. Des projecteurs électriques font éclater la lueur des armes, aveuglent les faces livides, mettent à nu les frissons des membres, fouillent les fuites. — Au cœur des hommes poursuivis par la lumière et la distance, trahis par les forces élémentaires, l'électricité, le son, le feu, frappés par l'acier à sept mille mètres et fous comme des bêtes traquées, sans doute l'horreur de mourir et l'horreur de vivre enseigneraient l'horreur de tuer !

Aux *blessés* pas de secours. Le nombre des ambulanciers, des infirmiers, des médecins, est, de l'avis de tous, très inférieur au nécessaire. On n'a pas voulu diminuer le nombre des combattants ! L'agrandissement des champs de bataille, conséquence de l'ordre dispersé adopté nécessairement au combat, l'éloignement des ambulances, qu'on cherchera à mettre hors de la portée des balles, sinon des obus, rendront la tâche des infirmiers plus compliquée, plus fatigante, plus longue, et le peu de services utiles que chacun d'eux pourra rendre viendra accroître les conséquences funestes qui résulteront du petit nombre de ces sauveurs. Enfin ils tomberont eux-mêmes. Les balles, inévitables par leur multitude, leur portée, leur rance, les coucheront au hasard parmi la foule des blessés.

Ne parlons même point des *malades*, toujours bien plus nombreux que les blessés...

Telle serait la boucherie. Tel serait le combat normal entre deux armées européennes, à l'heure présente. Telle serait l'épouvantable tragédie certaine. Au début de la guerre, du moins, il y aurait, à coup sûr, de grandes batailles, laissant le champ libre aux nouvelles armes, — pour satisfaire les atavismes. Atavisme de l'opinion publique, exigeant que le drame se précipite. Atavisme des règlements militaires, exigeant la *bataille rangée*. L'opinion publique est en proie à tous les vertiges. Le monde militaire est en proie à toutes les servitudes, y compris celle de l'histoire : « Les règlements, dit le général Pellet-Narbonne, sont empruntés à la tactique du temps de Napoléon, alors que les fusils étaient à canon lisse, que les balles s'enfonçaient au moyen d'une baguette, et qu'après une courte fusillade, l'affaire se décidait par un choc à la baïonnette. De tels dispositifs ne s'accordent pas avec les fusils à magasin et à petit calibre de l'époque actuelle ». Quelle épouvante sèmeraient dans les esprits ces armes nouvelles, révélées enfin hélas ! aux militaires eux-mêmes par des milliers de victimes expiatoires, et à l'opinion publique par des témoins nombreux et dignes de foi !

Et tout cela, c'est la bataille normale, c'est la bataille régulière, c'est la bataille dirigée d'une façon impeccable par le commandement, c'est l'ordre dans le meurtre. On ne peut s'empêcher de frémir en songeant aux *fautes inévitables du commandement* même. Comment le chef de masses innombrables, répandues sur les plaines, derrière les bois, derrière les collines, pourrait-il, quelles que soient les facultés qu'on consente à lui supposer, ne pas avoir

l'esprit écrasé, la mémoire défaillante, le jugement hésitant ou troublé ? Et bien plus ! Le sentiment d'une responsabilité effroyable, pour tout cœur qui n'aura pas été desséché par l'usage du pouvoir absolu, la vision de milliers d'hommes suspendus à une décision, la patrie dans l'angoisse sauvée peut-être ou perdue, ou simplement l'intérêt personnel aux abois, la réputation de toute une vie militaire à la merci d'un instant, l'effondrement de la personnalité dans une débâcle ou l'entrée victorieuse dans la gloire, les problèmes techniques à résoudre, l'incertitude des renseignements, la nécessité d'une crise héroïque de méditation et de volonté ne produiront-ils pas, souvent, sans même que l'entouragé s'en aperçoive ou ose s'en apercevoir, une altération du jugement, et, durable ou d'un instant seulement, l'aliénation mentale — en ces chefs épuisés de fatigue, obligés de penser à la fois et d'agir, vieux et déshabitués de la guerre, au milieu du tumulte de la bataille, parmi tous ces hommes qu'aujourd'hui les nerfs dominant, dans l'air ébranlé par le canon ?... Quelle angoisse, pour toute l'armée, que ces *troubles mentaux possibles chez les chefs* ! S'ils se produisent, quels désastres ! La moindre erreur tactique, ce sont des régiments entiers détruits par le feu...

Si bien qu'il est hors de doute qu'après quelques effrayantes rencontres, les armées s'éviteront, se garderont d'attaquer, s'abriteront. Comment ? On s'enterrera derrière les *fortifications de campagne*. Se montrer, c'est mourir. « Il devient impossible d'admettre la possibilité des attaques victorieuses ». (Major Kunz). Toute plaine est un cimetière. Mais toute plaine peut devenir une forteresse. « Grâce aux outils portés aujourd'hui par les hommes et les

trains, les plaines peuvent devenir des forteresses puissantes ». (Général Todleben). On garde devant soi un terrain nu qui sert de champ de tir, et où nul ne peut s'aventurer; on se cache derrière les remblais de terre et de gazon qui constituent contre les projectiles la meilleure cuirasse. Comment avancer? Par des bonds suivis d'arrêts, d'abris en abris, de retranchements en retranchements, — si on peut, si l'effectif n'est pas trop diminué, si le terrain s'y prête. Et voilà le nouveau courage militaire : ramper, courir, tomber, s'embusquer, tirer, se tapir. Un ennemi invisible. Pas de lutte. Pas de victoire proprement dite. Des *tueries lointaines*. Et des *ruses* ou des *fuîtes de sauvages*.

Et les *guerres seront longues*. L'impossibilité d'exposer les armées à l'anéantissement dans une bataille rangée, dans une affaire décisive, prolongera les hostilités. L'impossibilité de se rendre à la merci du vainqueur et d'accepter un traité de paix qui pourrait être un arrêt de mort pour la nation prolongera encore le long supplice.

Ainsi vivraient ou mourraient, en cas d'une guerre, par exemple, entre la Double Alliance et la Triplice, seize millions d'hommes, huit millions contre huit millions... Tel serait l'*effectif des armées*.

Maintenant veut-on savoir ce que deviendraient les *nations*?

Elles paieraient leurs armées. Elles paieraient pour la mort des meilleurs de leurs hommes. Combien? L'*entretien en guerre des armées* de la Triplice coûterait 45 millions par jour, l'entretien des armées russes et françaises coûterait par jour 56 millions. Soit, par an, 16 et 20 milliards.

Les nations paieraient leurs armées, — peut-être,

mais elles-mêmes mourraient de faim, sans doute. « La guerre, dit M. de Bloch, équivaudrait à un véritable suicide ». Passons sur toute la vie nationale compromise ou suspendue, les administrations dépourvues de leurs fonctionnaires, tout ce qui constitue l'ordre social devenu le désordre, l'anarchie dans l'État, mêlée, dès que l'ennemi approche, à un régime d'absolutisme militaire. Esquissons seulement, en quelques traits, les *contre-coups économiques d'une guerre, pendant cette guerre même* : Le travail, en grande partie, s'arrêtera. La division du travail règne aujourd'hui dans toutes les branches de la production, et par suite la solidarité des travailleurs constitue une loi impérieuse. Quand un certain nombre de collaborateurs manquent, le travail doit s'arrêter. Les débouchés seront fermés par la guerre ; et les transports feront défaut par suite de l'emploi militaire du matériel et du personnel. Ces deux causes amèneront une diminution considérable des offres de travail. Ce sera pour le peuple la misère. Les familles, déjà privées du salaire du mari, ne trouveront pas de travail. Les ressources confiées aux caisses d'épargne se trouveront transformées d'office en emprunts d'Etat, et seront, dès le début, absorbées par les frais de la mobilisation. Les affaires, interrompues par la guerre, seront atteintes par la diminution du crédit et la hausse du taux de l'escompte ; les faillites se succéderont, innombrables. Les capitalistes verront s'amoinvrir entre leurs mains non seulement les valeurs nationales, mais les valeurs étrangères, — les retentissements financiers d'une guerre européenne se faisant profondément sentir sur tous les marchés, — sans compter, bien entendu, les valeurs mêmes du pays ennemi, — sans faire entrer en ligne de compte la

situation critique des fonds de toute origine placés chez l'ennemi. L'impôt, par suite de la misère générale, ne rentrera pas ; le fisc n'aura ni la volonté, ni les moyens de faire rentrer l'impôt par la voie de la saisie ; d'ailleurs, dans la plupart des maisons, que pourrait-on saisir ? L'Etat, ruiné, devra emprunter, coûte que coûte, et à des taux usuraires. C'est à l'étranger qu'il empruntera. Notez ceci : Tout Etat sera, financièrement, à la merci de l'étranger, dans la victoire même. Vous gagnez quelques mètres de terrain, mais vous mendiez de quoi vivre. Les nationalismes belliqueux sont dans la main de l'entrepreneur étranger. Tendez le képi, dit l'Europe, pour mon aumône. Et l'emprunt ne suffit point ; il faut l'émission de papier-monnaie, l'assignat, qui ruine jusqu'aux riches et aux sociétés de capitaux. Mais la ruine encore ne suffit point ; il faut la faim. La dépression de la production suit la dépression du travail. Dans la presque totalité des pays, la production nationale des aliments de première nécessité ne peut égaler la consommation, et on vit en partie des importations étrangères. M. de Bloch a dressé la curieuse statistique du nombre de jours dans l'année, où, dans les principaux pays, on aurait manqué de froment, de seigle et d'orge si on n'avait pu consommer de ces denrées importées des extrémités de l'Europe ou d'Amérique. On notera le développement de l'importation étrangère dans la plus récente période par rapport à la précédente :

Moyennes.

	De 1888 à 1891.	En 1894 et 1895.
Allemagne	69 jours.	102 jours.
France	32 »	36 »
Angleterre	178 »	274 »
Italie	76 »	75 »
Autriche	2 »	7 »

Et voici le nombre de jours par an où les chevaux et autres bêtes de trait ou de somme n'ont pu trouver d'avoine nationale :

	De 1888 à 1891.	En 1894 et 1895.
Allemagne	18 jours.	31 jours.
France	21 »	41 »
Angleterre	66 »	76 »
Italie	38 »	8 »
Autriche	» »	15 »

La production nationale diminue, car l'agriculture souffre plus que jamais, en temps de guerre, du manque de bras, et vient à souffrir, en outre, du manque de chevaux. L'importation étrangère est réduite, si elle n'est pas paralysée, par les difficultés de transport. D'ailleurs les autres pays subissent le contre-coup de l'horrible crise. Et comment leur acheter? où trouver l'argent? L'agriculture, encore, peut échapper à la ruine, par suite de la plus-value de ses produits. Mais le consommateur subit une hausse considérable du prix de la vie, est en proie au renchérissement de l'aliment, à la misère, peut-être à la famine; et le consommateur, c'est tout le monde. L'industrie est bouleversée comme par un cataclysme. Ses débouchés, — qui règlent sa production, son outillage, ses frais généraux, — diminuent brusquement; pour elle, c'est la ruine. Et le charbon, qui est son âme, lui fait défaut; le charbon s'en va avec les mineurs, devenus soldats. En Silésie, 86 0/0 des mineurs seront sous les drapeaux; et c'est là peut-être un des plus pressants motifs qui puissent déterminer l'empire allemand à maintenir la paix. Partout l'industrie grandit; partout les conditions de la production et de la vie nationale interdisent la guerre. Sinon, c'est

la débâcle. Ce peut être la victoire sur un champ de bataille ; c'est la déroute dans toutes les usines. C'est la famine industrielle, comme c'est la famine humaine. L'outil se brise, comme l'homme.

Mais voici la guerre finie, pour les soldats. Est-elle finie pour la nation ? Non pas ! Le sang a cessé de couler, l'or s'échappe encore. Après les contre-coups économiques d'une guerre, pendant cette guerre même, les *conséquences financières de la guerre, après cette guerre*. Ne parlons que pour mémoire des pensions à payer aux invalides : il n'y a qu'aux Etats-Unis que ce chapitre du budget atteint les chiffres que l'on sait. Eh bien ! la guerre se poursuit, en vérité, et exerce ses ravages sous forme de dettes publiques dont il faut solder les arrérages, d'impôts nouveaux dont il faut acquitter le montant. Les intérêts de tels emprunts sont un tribut payé au prêteur étranger ; de tels impôts équivalent à une contribution de guerre. Mais il y a plus : Il y a une véritable rançon que l'ennemi chaque année contraint de verser, — l'ennemi même vaincu : il s'agit de la somme formidable qui vient, après chaque guerre, grossir le budget des dépenses militaires. La guerre engendre la guerre. La victoire se paie en impôts. Le butin vous coûte. Bien mal acquis ne profite jamais. Voler, cela ruine. Les conséquences financières de la guerre franco-allemande ? Depuis 1870, les dépenses militaires ont presque doublé pour la France. Et pour l'Allemagne victorieuse ? Elles ont triplé.

Ruine et mort, destruction et deuil, or perdu, sang répandu, misère et martyr, la guerre étrangère, qui est tout cela, semblerait peut-être, pourtant, peu de chose, si elle ne devait être aussi, sans doute, la guerre civile. Guerre internationale, révo-

lution sociale, pourquoi pas? La guerre est une révolution internationale. La guerre que vous nommez étrangère est une guerre civile de l'humanité. La guerre que vous nommez civile est aux yeux de ceux-ci une guerre étrangère. Sommes-nous moins des étrangers, souvent, pour parler la même langue? Ne sommes-nous pas, parfois, davantage des ennemis? Il y a plus d'injustice réelle et plus de haine intelligible entre les classes qu'entre les nations. Des rois ou des ministres veulent conquérir ou voler; faut-il vous indigner que des pauvres veuillent partager? Et si elle se justifie trop aisément, la guerre civile, aux yeux de quiconque, en gardant le souci de la logique, prétendrait défendre la guerre étrangère, si les sophismes qui permettent à des millions d'hommes d'appuyer d'actes de violence leurs revendications nationales permettent tout aussi bien à d'autres millions d'hommes d'appuyer d'actes de violence leurs revendications sociales, comment peut-on, un seul instant, supporter l'idée d'une guerre étrangère? Et si, théoriquement, la guerre étrangère et la guerre civile sont également défendables (nous voulons dire également condamnables), et si le droit à la révolution sort nécessairement de toute apologie de la guerre étrangère, voyez, pratiquement, de l'une naître l'autre: Voici le soldat, bête comme la bête de somme et mâté comme l'esclave, épuisé par l'écrasante marche, puis, pour la dispersion à la recherche des vivres et la formation à nouveau de ces masses innombrables, traîné de kilomètres en kilomètres, puis, pour le déploiement à l'approche du feu et le rassemblement après l'alerte, courant sans cesse par les labours, portant vingt-cinq kilos sur le dos vers cette pyramide de la victoire qui ne s'achèvera sans doute qu'après

sa mort ; voici le soldat, mal nourri, souffrant de la misère et de la faim, car, les armées étant trop nombreuses pour pouvoir vivre du pays conquis, on ne peut ni assez acheter ni assez prendre ; voici le soldat, livré davantage à lui-même par la nécessité du fractionnement et de l'embuscade, et crispant dans ses mains ce fusil discret et sûr, une arme de partisan, et, plus tard, le plus grand nombre des officiers de l'armée active ayant été mis hors de combat, sentant monter dans son cœur comme dans le cœur des camarades l'ivresse de la violence, le souvenir des vieilles rancunes et le rêve de la révolution, que fera-t-il, le soldat ? qui le sait ? qui osera le faire choisir entre sa classe et sa nation ?

C'est pourquoi la guerre est un sphinx dont nul ne peut prétendre déchiffrer l'énigme. Une torpille coule un cuirassé immense : la bataille devient le hasard d'un premier coup. Le perfectionnement des instruments de destruction détruit l'art de détruire. « Un petit nombre d'hommes armés d'engins modernes et se tenant sur la défensive, disait au parlement anglais M. Brodrick, alors sous-secrétaire d'Etat pour la guerre, peut résister longtemps à des adversaires bien plus nombreux et leur infliger des pertes écrasantes ». Les conséquences économiques, financières et sociales d'une guerre sont telles que nul ne les peut ni démêler, ni calculer. Dans ces conditions, conclut M. de Bloch avec une justesse ingénieuse, n'apparaît-il pas vraiment que c'est la bataille qui est l'absurdité, la conquête l'utopie et la guerre la chimère ?

ORGANISATION DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Nous avons longuement fait la guerre à la guerre. Nous avons examiné attentivement ce colosse aux pieds d'argile. Nous avons montré que cette œuvre de destruction se détruisait elle-même, que cette œuvre de mort à son tour était moribonde. C'était là peut-être une de nos tâches essentielles. On ne refuse de s'abandonner aux sentiments pacifiques que parce qu'on redoute la guerre. Faites connaître que le monstrueux tyran va mourir, et chacun embrasse le parti de la paix. — Mais on n'abolit que ce qu'on remplace. Toute fonction veut un organe. Toute institution qui disparaît exige une institution qui lui succède. Il faut exposer, se substituant au cataclysme de la guerre, l'organisation de l'arbitrage. Il faut exposer, se substituant à la ruine de la paix armée, l'organisation de la paix.

Ce sont là des organisations à venir, pensera-t-on ; ou, si l'on prétend produire des faits, il y aura peu de chose à dire. . Non pas. Ce sont là des organisations présentes ; ce sont là des organisations complexes. Toute une société internationale de justice se constitue, se fortifie et se lève sous ce régime de concurrence et d'anarchie internationales qui se survit à lui-même. Toujours, dans les phénomènes de la vie, l'ancien et le nouveau quelque temps coexistent, pour que, les temps révolus, l'ancien appareil chancelle et tombe, déraciné par le soulèvement du nouveau, qui, caché dans l'ombre féconde, est devenu fort et grand. L'organisation de l'arbitrage et de la paix, c'est actuellement tout un monde ; et l'on ne peut ici qu'en tracer l'esquisse. Cette esquisse suffira. L'avenir, par des faits révélateurs, par des exemples successifs, sous tous les yeux écrira le reste.

*
**

Qu'est-ce, aujourd'hui, que *l'arbitrage* entre nations ?

D'abord, quel est le but de l'arbitrage ? — Remplacer la guerre comme solution des différends internationaux.

Quel est le *principe justificatif* de l'arbitrage ? — Nul ne peut se faire justice à soi-même. Il n'y a de droit que devant un juge. La contestation de deux parties exige l'intervention d'un tiers. La méthode de vérité et de justice consiste à faire de la thèse et de l'antithèse la synthèse.

Quels sont les *principes directeurs* de l'arbitrage ? — Il y a entre les peuples une morale internationale, qui est fondamentalement la même que la morale sociale entre les individus. Les droits de l'homme ont un complément : les droits des peuples. Les nations sont libres et citoyennes dans la civilisation, comme les individus sont libres et citoyens dans la cité. Le droit des gens est un code civil.

Quelles sont les *formes* de l'arbitrage ? — Ce peut être, entre deux peuples, un arbitrage occasionnel, ou un traité d'arbitrage permanent, portant sur une ou plusieurs questions spéciales ou sur tous les différends possibles, avec des arbitres nommés au moment ou désignés d'avance. Ce peut être, entre plusieurs ou entre tous les peuples d'un même continent ou d'une même civilisation, un collège permanent d'arbitres, formant une liste où sont choisis au moment les arbitres qui rendront la sentence, ou composant d'avance le tribunal même. Ce peut être enfin une véritable cour de justice, dont les membres seront non plus des particuliers, mais

des fonctionnaires, choisis encore au moment sur une liste permanente ou désignés d'avance ; et devant cette cour les nations pourront facultativement, ou devront obligatoirement, porter leur cause. Toutes les nuances, on le voit, (et nous n'avons signalé que les principales), toutes les adaptations, toutes les souplesses, sont le propre de l'arbitrage.

Quelle est la *procédure* de l'arbitrage ? — Ce sont là des détails où l'on ne saurait entrer ici. Rappelons les principales sources juridiques. Les particuliers ont créé ; les gouvernements ont suivi. Le Congrès de la Paix de 1894, à Anvers, après de savants et décisifs travaux du sénateur belge M. Henri La Fontaine, adoptait un véritable code de procédure arbitrale. L'Union Interparlementaire, dans sa session de Bruxelles, en 1895, sanctionnait de son vote, après la plus sérieuse étude, un projet de cour internationale d'arbitrage, que son président, M. le sénateur Descamps, a eu, en son nom, l'honneur de soumettre, avec un remarquable « mémoire », aux puissances du monde civilisé. Enfin les délégués des gouvernements, à la Conférence de la Haye, en 1899, discutaient, arrêtaient les termes de toute une procédure arbitrale.

Quel est le *passé* de l'arbitrage ? — Il faudrait refaire l'histoire de la politique internationale du XIX^e siècle. Quelques chiffres, — chacun retrouvera les principaux noms dans ses souvenirs. Voici un tableau, dressé par le Bureau de Berne, qui manifeste, de la manière la plus éclatante, les progrès accomplis, au cours du XIX^e siècle, par l'arbitrage :

De 1800 à 1819 (en vingt ans), 11 arbitrages.

De 1820 à 1829 (en dix ans), 4 —

De 1830 à 1839 (en dix ans)	8 arbitrages.
De 1840 à 1849	6 —
De 1850 à 1859	15 —
De 1860 à 1869	22 —
De 1870 à 1879	24 —
De 1880 à 1889	42 —
De 1890 à 1899	63 —

Au total : 195, dans le XIX^e siècle, — sans compter l'année 1900.

Quel est le *présent* de l'arbitrage? — Il vient d'être solennellement reconnu dans ses fins morales, dans ses principes juridiques qui formulent les droits élémentaires des peuples, par les représentants des puissances civilisées réunis en 1899 à la Conférence de la Haye. Il vient d'être, à la même Conférence, codifié dans sa procédure, magistralement. Il vient d'être, par la même Conférence encore, organisé comme institution permanente. Les délégués des gouvernements ont — ce sont des faits — voté la création d'une Cour de justice internationale, facultative, il est vrai, mais permanente. Vote d'une portée immense. Création dont la difficulté a déjà prouvé le prix. Ne nous étonnons point des retards subis. Qu'est-ce donc que quelques mois dans l'accomplissement d'une grande œuvre?...

Quel est l'*avenir* de l'arbitrage? — Nous dirons : Presque tout. Et nous penserons : Tout.

*
* *

Faire désirer, sans cesse davantage, par l'opinion universelle, et assurer, le cas échéant, dans les faits mêmes, l'intervention efficace de l'arbitrage international, jugeant au nom des droits sacrés des

nations, voilà ce que signifie *l'organisation de la paix*.

Et jusqu'où s'étend-elle, cette organisation de la paix ? Elle embrasse tout le domaine social. D'un mot, la paix s'organise dans les masses populaires, au sein des parlements, parmi les délégués des puissances. La paix inspire, conseille, assemble, forge les peuples, les représentants des peuples, les représentants des gouvernements.

La paix s'organise parmi les *peuples*.

Les bibliothèques contiennent l'élément, la pensée et l'énergie des individus : Ce sont les *livres*. Qu'on feuillette un catalogue : Voici les livres en français. On lit les noms de l'éminent professeur Emile Accolas, de l'illustre M. Frédéric Passy, de M. Ch. Richet, le professeur à la Faculté de médecine, idéaliste et savant, physiologiste et pacifique, de MM. Hamon, G. de Molinari, Léon Poincard, Georges Renard, Gaston Moch, du grand sociologue Novicow, de M. Emile Besson, de l'érudit chevalier Descamps, sénateur de Belgique, de MM. Ferdinand Dreyfus, Michel Kebedgy, Ed. Langlade, Méringhac, Michel Revon, de l'avocat général Mérillon, du contre-amiral Réveillère, d'Edmond Potonié-Pierre, d'Emile Arnaud, de Jean Heimweh, du Portugais Magalhaës Lima, du Suisse Elie Ducommun, dont nous reparlerons tout à l'heure. Voici des Allemands, avec leurs livres : MM. Moritz Adler, A.-H. Fried, le Dr Ludwig Stein, le Dr L. von Bar, M^{me} Lina Morgenstern. Voici des Anglais : l'ardent et vénérable M. Hodgson Pratt, le célèbre M. Stead, le Dr Evans Darby ; et ne pas oublier les publications

du « Comité pacifique de la Société des Amis » de Londres ni celles du « Comité de protestation contre l'accroissement des armements ». Et voici, écrivant la même langue, des Américains comme M. Benjamin Trueblood ou M^{me} Belva Lockwood. Voici des livres italiens, signés de l'avocat d'Aguanno, du professeur Giretti, du journaliste Moneta, du député Pandolfi. Voici des livres espagnols, portugais, hollandais, suédois, norvégiens, danois. Et voici encore, gardés pour la fin, à dessein, les ouvrages les plus considérables par leur dimension ou par leur diffusion : C'est l'immense ouvrage de M. John Basset Moore, des Etats-Unis : « Traité historique des arbitrages internationaux », six volumes, énormes ; c'est l'immense ouvrage de M. Jean de Bloch, de Russie, en six volumes également : « La guerre, aux points de vue technique, économique et politique », traduit déjà du russe en allemand et en français ; c'est, enfin, le roman de l'illustre M^{me} de Suttner, de Vienne, « Bas les armes ! », petit de taille, gros d'influence, conquérant pacifique des langues française, anglaise, italienne, suédoise, russe. Mais comment citer des noms ? Un chiffre en dit davantage. Livres, brochures, articles de revues, dans toutes les langues, sur la paix et l'arbitrage, sait-on combien de fiches sont classées dans les casiers de l'admirable Institut bibliographique de Bruxelles ? — Six mille.

Les individus s'unissent en sociétés. Les chapitres des divers livres collaborent sous forme d'articles dans les mêmes revues. 100 *Sociétés*, comptant 389 groupes, travaillent à la propagande pacifique, peu à peu pénètrent les peuples. Dans les pays latins, on compte plus de sociétés, c'est la tendance individualiste ; dans les pays anglo-saxons et ger-

main, on compte plus de groupes, c'est la disposition à la discipline. Veut-on des noms ? Ce sont, entre autres, en Allemagne, la « Deutsche Friedensgesellschaft », qui comprend 61 groupes ; en Autriche, la « Société autrichienne de la paix », dont la présidente est M^{me} de Suttner ; en Belgique, la « Société belge de l'arbitrage et de la paix », dont le secrétaire général est M. Henri La Fontaine ; en Danemark, la « Dansk fredsforening », qui réunit 90 groupes ; en France, la « Société française pour l'arbitrage entre nations », présidée par M. Frédéric Passy, la « Ligue internationale de la paix et de la liberté », qui a pour président M. Emile Arnaud, la « Ligue du bien public », dont le secrétaire général est M. Edmond Potonié, l'« Association de la Paix par le Droit », présidée par M. Th. Ruyssen, l'« Alliance universelle des femmes pour la paix », qui a à sa tête la princesse Wiszniewska, l'« Association internationale des journalistes amis de la paix », dont le président est M. Beauquier, député, le « Bureau français de la paix », dirigé par M. Moch ; dans la Grande-Bretagne, la « Peace Society », qui réunit 38 associations, dont l'une, la « Peace Union », est considérable et comprend 32 sections, parmi lesquelles la section de Wisbech, à son tour, comprend 80 sections, l'« International arbitration league », dont le secrétaire est M. W. Randal Cremer, l'« International arbitration and peace association », dont le président d'honneur est M. Hodgson Pratt et le président effectif M. Moscheles ; en Hongrie, la « Société hongroise de la paix » ; en Italie, l'« Union lombarde », dont le président est M. E.-T. Moneta, l'ancien directeur du « Secolo », les « Sociétés de la paix » de Rome, de Palerme, de Turin, de Torre Pellice, de Venise ; en Norvège,

la « Société norvégienne de la paix », qui compte 32 groupes ; dans les Pays-Bas, la « Ligue générale néerlandaise de la paix », qui comprend 8 sections, et la « Ligue néerlandaise pour la paix par le droit » ; en Suède, l'« Association suédoise d'arbitrage et de paix », qui réunit 61 groupes ; en Suisse, la « Société suisse de la paix », qui se divise en 18 sections, dont l'une se compose elle-même de 6 sections. Et laissons les deux Amériques. — Et passons sur les *revues* et les *almanachs*, en toutes langues, au nombre de 25 environ.

Les individus et les Sociétés s'unissent en *Congrès*. Les « Congrès universels de la paix » sont la manifestation naturelle et vivante de l'humanité unanime. Les Congrès de la paix émettent des résolutions sur les grandes questions internationales d'où dépendent la paix et la guerre, et donnent une voix à la conscience humaine ; étudient la juridiction de l'arbitrage, et perfectionnent l'instrument de la paix ; développent et dirigent la propagande pacifique, et font l'éducation de l'opinion. Un tableau de l'exposition de la paix rappelait sommairement l'histoire des Congrès de la paix, divisée en deux périodes. La première comprend les Congrès de Londres en 1843, de Bruxelles en 1848, de Paris en 1849, de Francfort en 1850. La seconde période est plus longue et ne cessera qu'avec l'utilité des Congrès de la paix. C'est, en 1889, le Congrès de Paris, en 1890 celui de Londres, en 1891 Rome, 1892 Berne, 1893 Chicago, 1894 Anvers, 1896 Budapest, 1897 Hambourg. L'Exposition a attiré à Paris le Congrès de 1900 (30 sept. au 5 oct.) Pour le Congrès de 1901 la ville choisie a été Glasgow.

A Rome, en 1891, le Congrès avait décidé la fondation d'une institution permanente, préparant

L'ouvrage des Congrès futurs, accomplissant le mandat des Congrès passés, servant de centre d'informations pour les Sociétés de la paix de tous les pays. Ce « *Bureau international permanent de la Paix* » fut inauguré à Berne, le 1^{er} décembre 1891 ; et Berne est un peu, depuis lors, comme la capitale des états pacifiques. Ce bureau est dirigé, depuis sa fondation, par son secrétaire général, M. Elie Ducommun, dont le dévouement et l'énergie font l'admiration de tous les pacifiques. C'est M. Ducommun, au nom du Bureau de Berne, qui, d'accord avec M. Moch, délégué du Bureau français de la paix, organisa l'exposition internationale des Sociétés de la paix. Il ne sied point de faire ici l'éloge de cette exposition ; on doit dire, pourtant, que le jury l'a honorée de la plus haute récompense, un Grand-Prix...

La paix s'organise aussi parmi les représentants des peuples, au sein des *parlements*.

Comment ? Par le moyen de l'*Union Interparlementaire*. Un des tableaux de l'exposition définit brièvement cette institution considérable : « L'Union Interparlementaire comprend les membres de tous les parlements qui se sont constitués ou qui se constitueront en groupes à l'effet de faire reconnaître dans leurs états respectifs, soit par la voie de la législation, soit au moyen de traités internationaux, le principe que les différends entre états seront soumis à l'arbitrage, comme aussi de traiter d'autres questions de droit international public ». La première Conférence de l'Union Interparlementaire s'ouvrait en 1889 à Paris, puis l'Union s'assemblait en 1890 à Londres, 1891 à Rome, 1892 à Berne,

1894 à la Haye, 1895 à Bruxelles, 1896 à Budapest, 1897 à Bruxelles encore, 1899 à Christiana, 1900 enfin à Paris, où elle siégeait au Luxembourg. Veut-on se faire une idée de l'importance de ces assemblées ? La « liste des membres de la 10^e Conférence Interparlementaire pour l'arbitrage international et la paix (Paris 1900) » comprend près de 700 membres ou anciens membres de 19 parlements divers. Et en veut-on extraire des noms propres ou des chiffres globaux ? 60 députés au Reichstag ou au Landtag allemands ; 40 membres du parlement anglais ; davantage d'Autrichiens ; autant de Belges ; de nombreux Danois (presque tous les députés danois sont inscrits au groupe danois de l'Union Interparlementaire ; — ainsi les petits peuples arrivent à exercer toutes les influences, même celle du nombre, dans les conseils du progrès) ; 70 Français, parmi lesquels MM. Deschanel, président de la Chambre des députés, Fallières, président du Sénat ; des Hongrois en foule ; des Italiens sans nombre, parmi lesquels M. Villa, président de la Chambre des députés ; des Néerlandais ; des Norvégiens, dont M. Horst, président de l'Odelsting, et M. Lund, président du Lagthing ; des Portugais ; des Roumains ; M. Wesels, président du parlement de l'État-Libre d'Orange ; des Suédois ; des Suisses.

Ajoutons qu'une Commission permanente, émanée de l'Union Interparlementaire, et nommée *Bureau Interparlementaire*, rend à l'Union des services analogues à ceux que rend aux Sociétés et aux Congrès de la paix le Bureau de Berne.

Et voilà donc unis déjà en un parlement de la paix, et bientôt peut-être en un parlement des États-Unis d'Europe, ou des États-Unis de la civili-

sation, nombre de ces hommes « qui font les lois, votent les budgets, créent ou renversent les ministères, et sont, en dernier ressort, les maîtres de la politique internationale » (1).

La paix s'organise enfin parmi les *représentants des gouvernements*.

Cette organisation de la paix par les représentants des gouvernements, ce fut essentiellement l'œuvre de la *Conférence de la Haye*. On ne saurait esquisser en peu de traits ce monument, — ni rappeler ce qui se rapporte au problème du désarmement, ni ce qui touche à la question des lois et règles de la guerre, ni même seulement ce qui appartient au domaine propre de l'arbitrage, ni encore ce qui a été dû particulièrement à l'effort de nos délégués, M. Léon Bourgeois et M. d'Estournelles de Constant en tête, quelque désir qu'on ait de le faire, pour l'honneur de notre pays. Deux mots pourtant sur l'arbitrage préciseront les résultats dans les mémoires : Les représentants de vingt-six puissances ont, à la Conférence de la Haye, proclamé les « principes de droit et d'équité sur lesquels reposent la sécurité et le bien-être des peuples », autorisé, dans tous les cas, la médiation et les bons offices des tierces puissances, reconnu le recours à l'arbitrage comme un « devoir », adopté un code de procédure arbitrale, décidé la création d'une Cour d'arbitrage, facultative, mais permanente et « accessible à tous », arrêté le mode de nomination des

(1) Appel-Programme de l'Association de la Paix par le Droit. (Bureaux : Nîmes, 10, rue Monjardin).

arbitres, — en un mot constitué l'appareil même de l'arbitrage, institué la paix.

Mais, la Conférence de la Haye terminée, la paix cesse-t-elle de s'organiser, progressivement, nécessairement, dans les milieux diplomatiques et politiques, cesse-t-elle de sortir, malgré tout, des actes des gouvernements? Non pas. Le grand effort donné, plus lentement, mais quand même, les gouvernements consolident l'œuvre, la continuent. Ils ratifient les décisions de leurs délégués. Dans les pays où la ratification parlementaire est nécessaire, on l'obtient. Les membres de la Cour d'arbitrage, arbitres éventuels, sont nommés par les divers pays. Enfin la Cour est prête à s'ouvrir, à rendre des jugements au nom du droit, — qui seront aussi des services rendus à l'humanité. — Et d'ailleurs la Conférence de la Haye est-elle même vraiment et complètement terminée? Les insuffisances mêmes, sur tel ou tel point, des mesures adoptées n'exigeront-elles pas la réunion d'une nouvelle Conférence? Et, précisément, l'« Acte final » de 1899 prévoit ces réunions ultérieures, et va jusqu'à leur marquer une tâche, leur laisser un mandat... La Conférence réunie sur l'initiative de l'empereur de Russie devra porter le nom de « première » Conférence de la Haye...

Avec les congrès des peuples, avec l'union des parlements, avec les conférences des gouvernements, la paix européenne s'organise, la paix européenne s'assure. Veut-on la *preuve — par le fait — du progrès de la paix*? Deux tableaux de la « Peace society » nous rappellent : Au cours du XIX^e siècle, l'Europe, en 80 ans, de 1800 à 1879, a eu 14 années de paix. En 20 ans, de 1880 à 1899, 17. Les pays les

plus heureux sont les plus moraux, et les plus moraux sont les plus petits. Châtiment des ambitions, des vanités, des convoitises ! Au cours du XIX^e siècle, la Belgique, sur 70 ans d'indépendance, compte 1 année de guerre étrangère. La Suisse, sur 100 années, n'en compte aucune.

CONCLUSION

Et maintenant, il faut conclure. Les faits, comme l'esprit, nous contraignent à une antithèse, brutale, lucide :

D'un côté, la mort, pour ceux qu'on nomme vainqueurs ou vaincus (et c'est la guerre), avec son arme funeste, absurde, qui se prétend une armure, et qu'on appelle la force armée. De l'autre, la vie, sans vainqueurs ni vaincus (et c'est la paix), avec sa méthode de justice et de salut, qu'on appelle l'arbitrage.

Je ne m'inquiète point. Je dis : Cela est le passé. Ceci est l'avenir.

Je prends à témoin le passé lui-même qui m'a toujours donné raison. Je prends à témoin le monde physique, qui suit la loi de moindre résistance : Le facile arbitrage détournera de la dure bataille. Je prends à témoin le monde biologique, qui suit l'instinct de conservation : La paix heureuse détournera des horreurs de la guerre mortelle. Je prends à témoin le monde social, qui suit la tendance aux compromis : L'arbitrage pacifique détournera de l'épuisant combat des ambitions intransigeantes. L'histoire nous répond de nos prévisions : A l'anarchie guerrière des éléments sociaux a toujours suc-

cédé la fédération ou l'unité. Aux hommes qui prennent a toujours succédé l'homme qui répartit, aux hommes qui volent l'homme qui juge. La loi a enchaîné les forces. Le légiste a remplacé le soldat. La plume a brisé l'épée. La vieille France nous répond de l'Europe nouvelle : Les guerres des seigneurs furent arrêtées par le roi ; les guerres des rois seront arrêtées par le peuple. Regardez ce que deviennent, et fatalement, les innombrables armées de la force : c'est, sur une table, une feuille de papier, et au cœur de cinq hommes, la Conscience.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS.....	3
TABLEAU DE LA PAIX ARMÉE ET DE LA GUERRE...	4
<i>La paix armée</i>	4
<i>La guerre</i>	6
Les guerres passées.....	6
La guerre future.....	8
Les armées.....	9
Les armes.....	9
Les blessés.....	12
Les chefs.....	13
La longueur des guerres.....	15
Les effectifs.....	15
Les nations.....	15
Entretien des armées.....	15
Contre-coups économiques.....	16
Conséquences financières.....	19
Révolution sociale.....	20
La guerre devient une chimère.....	21
ORGANISATION DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX...	22
<i>L'arbitrage</i>	23
Ses principes.....	23
Ses formes.....	23
Sa procédure.....	24
Son passé.....	24
Son présent.....	25
Son avenir.....	25
<i>L'organisation de la paix</i>	25
Les peuples.....	26
Les livres.....	26
Les Sociétés.....	27
Les Congrès.....	29
Le Bureau international permanent de la paix.....	29
Les parlements.....	30
L'Union Interparlementaire.....	30
Le Bureau Interparlementaire.....	31
Les gouvernements.....	32
La Conférence de la Haye.....	32
Les progrès de la paix.....	33
CONCLUSION.....	34

Lucien Le Foyer

VICE-PRÉSIDENT DE L'Association de la Paix par le Droit.

SECRÉTAIRE DE L'Union Internationale.

L'Avenir par le Poète. — Broch. (Paris, Noizette, impr.) épuisée.

Le Minimum de Salaire en Belgique. — (Paris, V. Giard et E. Brière, édit.) 1 fr. 50.

La Patrie Pacifique. — Broch. (Aux bureaux de la Paix par le Droit; 10, rue Monjardin, Nîmes) 0 fr. 20.

Lettre à MM. les Membres de la Conférence de la Paix de la Haye. Le Droit des Peuples. — Broch. (Paris, V. Giard et E. Brière, édit.) 0 fr. 30.

De la Tolérance dans les Universités populaires (le prêtre dans les U. P.) OBJECTIONS ET RÉPONSES. — Broch. de 64 pages (Paris, à la Coopération des Idées, 157, faubourg Saint-Antoine) 0 fr. 10. — Franco, 0 fr. 15.

Le IX^e Congrès universel de la Paix. Paris 1900. Histoire analytique, avec une *Introduction*, un *Index des matières* et un *Index des noms* (sous presse). (M. Lucien Le Foyer était secrétaire du Congrès.)
